

# CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°35 - JUIN 2019



## L'irrigation et les emplois agricoles : une des 3 missions historiques de la concession à renforcer pour un développement équilibré des territoires liés au fleuve

Dans un contexte de changements globaux (changement climatique, démographie, défi énergétique...), le projet de prolongation de la concession du Rhône est l'occasion de valoriser la mission irrigation pour accompagner de façon efficace l'agriculture dans ses réponses face aux défis de la souveraineté alimentaire, aux attentes sociétales en termes de qualité, de relocalisation des productions, de services environnementaux et de contribution à la réduction des risques naturels.

### Commission Professionnelle Eau & Agriculture RMC

Président : Claude JORDA  
Siège Administratif : Chambre  
Régionale d'Agriculture Occitanie  
Maison des Agriculteurs - CS 30012  
34875 LATTES Cedex  
Tél : 04 67 20 88 68  
contact@occitanie.chambagri.fr

## CAHIER D'ACTEUR

### Présentation de la Commission Professionnelle Eau & Agriculture RMC

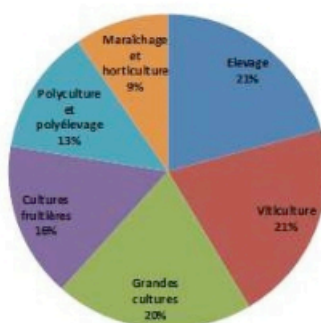
La Commission Professionnelle Eau & Agriculture RMC réunit l'ensemble des Chambres Régionales et Départementales d'Agriculture du bassin Rhône-Méditerranée.

Elle participe et contribue aux grands débats et concertations concernant les politiques de gestion de l'eau à l'échelle de ce grand bassin : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et son Programme de Mesures, Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), Plan de bassin d'adaptation au changement climatique...

### L'agriculture irriguée : un plus pour la santé économique et l'emploi dans les territoires rhodaniens

Si dans les trois anciennes régions administratives concernées par le fleuve Rhône (LR, PACA et RA) l'agriculture irriguée ne représentait en 2010 qu'environ 8 % des surfaces cultivées, il est estimé qu'elle génère à elle seule environ 50 % du produit brut végétal.

La diversification permise par l'accès à la ressource Rhône se traduit directement dans les orientations technico-économiques des exploitations du sillon rhodanien : les fruits et légumes, l'horticulture et les cultures spécialisées ne seraient pas présentes sans possibilité d'irrigation. En appont, cette dernière permet également de sécuriser et préserver qualité et rendements des grandes cultures, fourrages et aujourd'hui parfois la vigne.



Répartition des orientations techniques des exploitations du sillon (Source : ISARA, CRA-RA, Agreste 2010)

Dans les petites régions agricoles au sud de l'axe Rhône, où cette diversification est encore plus poussée, la dernière étude de l'Association des Irrigants des Régions Méditerranéennes Françaises a démontré que 100 ha irrigués génèrent environ 27 emplois, dont 16 emplois directs dans les exploitations.

# La mission irrigation à renforcer pour tenir compte des changements globaux

## Les réserves en eau peuvent encore permettre de sauvegarder le potentiel nourricier des territoires

Au titre de son cahier des charges général, et via les cahiers des charges spéciaux de chacun des 19 ouvrages hydro-électriques, l'Etat a historiquement inscrit pour l'agriculture un débit cumulé de 102 m<sup>3</sup>/s de réserves en eau, droit d'eau permettant le développement de l'irrigation au bénéfice des territoires concernés par ces aménagements.

Or au cours des deux dernières décennies, les surfaces irriguées et les terres les plus profondes, à forte réserve en eau, ont fortement reculé face à une urbanisation et une artificialisation des sols toujours croissantes. Aujourd'hui, avec le changement climatique (augmentation des besoins en eau des plantes liée à l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration) et malgré les techniques culturales d'esquive mises en place, de nouveaux besoins en irrigation apparaissent.

Comme pour la préservation des milieux, la gestion équilibrée du fleuve doit anticiper la nécessité de l'adaptation au changement climatique et intégrer l'enjeu stratégique de la sécurisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation pour les productions agricoles et alimentaires ainsi que les services environnementaux associés.

**Ces réserves en eau doivent être maintenues et augmentées si de nouveaux aménagements voient le jour.**

## L'énergie réservée : un soutien indispensable pour poursuivre les économies d'eau et d'énergie

Illustration même du modèle redistributif, la réserve en force, contribution de la concession à la facture en énergie électrique des stations de pompage, est primordiale pour soutenir le bon fonctionnement des réseaux d'irrigation.

Aujourd'hui en effet, quand leurs capacités financières le permettent, les gestionnaires des réseaux d'irrigation (ASA, Sociétés d'Aménagement Régionales et Syndicats d'irrigation) investissent dans des modes de prélèvements moins énergivores et dont la conception permet une gestion plus dynamique de la ressource.

Cette prolongation doit être l'occasion de tenir compte des évolutions des aménagements agricoles pour actualiser et optimiser ce système de redistribution.

**Actualiser et poursuivre le soutien à la facture énergétique des réseaux d'irrigation est un moyen supplémentaire pour assurer la pérennité de l'irrigation collective garante d'une gestion intégrée de la ressource.**



(Crédit photo : CA 84)

## Intégrer les projets d'irrigation dans le programme d'études et de travaux supplémentaires

Si des investissements structurant pour l'avenir pour la production hydroélectrique et la navigation ont bien été prévus dans le programme de travaux et d'études supplémentaires (500 M€), le projet de prolongation en tant que tel n'apporte pas de véritable réponse face aux besoins croissants en matière de desserte en eau pour des réseaux collectifs pour l'irrigation.

Or de nouveaux projets de territoire émergent ou sont en phase d'études (ex. Projet de territoire Hauts de Provence Rhodanienne). Des départements ou certains de leurs bassins versant ont lancé des études prospectives, réalisent des schémas directeurs ou entament des réflexions dans le cadre de projets de substitution.

A un horizon de 20 ans, ce sont 30 000 hectares de nouvelles surfaces irriguées alimentées par le Rhône qui ont été recensées, soit l'équipement de 1 500 hectares par an.

Les coûts des aménagements hydrauliques pour une irrigation à haut niveau d'efficacité représentent des investissements tels que la combinaison des sources de financements est incontournable (autofinancement des irrigants, collectivités locales, fonds européens...).

**Une ligne doit être ouverte dans ce programme d'étude et de travaux et consacrée à l'accompagnement de ces projets d'irrigation (création, extension, redéploiement ou substitution) avec un taux suffisant pour permettre un effet levier notamment sur la mobilisation de fonds européens.**

# Un volet agricole du schéma directeur à coécrire pour diversifier les offres de l'agriculture en services environnementaux

## Les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique

Avec en complément de la modernisation des réseaux un soutien ciblant l'amélioration des systèmes d'apport et techniques de pilotage de l'irrigation à la parcelle, les économies d'eau pourront encore progresser.

La contribution du concessionnaire en direction des études et travaux concernant des projets portés par les syndicats d'irrigants et les chambres d'agriculture, en lien avec les collectivités locales, pour des diagnostics et l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation doit pour cela être poursuivie.

Pour renforcer l'efficacité et les économies d'eau à l'échelle de la parcelle, l'amélioration de la conduite des irrigations par les irrigants est un levier tout aussi important que le choix de matériels hydro-économiques.

L'accompagnement doit donc également être étendu et amplifié dans le champ des innovations pour la facilitation et la massification du pilotage de l'irrigation au niveau des exploitations avec notamment la mise en place et en réseaux de stations de mesures en continu (données météo, réserve en eau des sols...) et le développement d'outils connectés.

## Energie et agriculture

Les deux volets proposés pour cet axe dans le projet vont bien dans le sens des attentes des irrigants gestionnaires de réseaux et des exploitants agricoles.

Il faut effectivement d'un côté renforcer les études et travaux concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes et réseaux d'irrigation mais aussi travailler à la généralisation du bilan énergétique à l'échelle des exploitations.

En parallèle, il convient de préparer l'avenir avec des projets pilotes novateurs pour la production d'énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Les expérimentations sur l'agrivoltaïsme dynamique ou la mise en place de panneaux flottants sur des réserves en eau sont deux exemples de types de pistes à suivre.

## Protection des sols et biodiversité

La recherche d'une agriculture plus résiliente, économe en intrants et économiquement performante passe effectivement par des expérimentations sur les plateformes et dispositifs en station. Mais l'efficacité technico-économique de ces agro-systèmes innovants doit aussi se vérifier au travers le développement et la mise en réseaux d'exploitants.

## Réduction de la vulnérabilité pour assurer le maintien d'une activité économique en zones inondables

L'agriculture est la seule activité économique potentiellement viable en zones inondables à la condition d'une réduction maximale de la vulnérabilité et de mise en place de solutions facilitant un retour le plus rapide à la normale.

La valorisation et la recherche de solutions dans ce type d'espaces du domaine concédé peut se réfléchir dans une logique co-construite multi-services (production, entretien, biodiversité...)



(Crédit photo : CA 84)

# Prolongation de la concession :

## Une gestion multi-usages du Rhône est possible

Le Rhône est un fleuve puissant en capacité de continuer à répondre à l'ensemble des usages...

Tout en tenant compte des évolutions probables de son régime hydrologique liées au changement climatique (et aux incertitudes des modèles), le fleuve Rhône restera mobilisable pour répondre aux différents usages le sollicitant.

... à la condition d'améliorer son mode de gestion

Le régime d'écoulement du Rhône étant artificialisé, d'importantes variations du débit liées au turbinage sont mesurées avec des variations quotidiennes parfois supérieures à 200 m<sup>3</sup>/s (soit environ 12 % du débit moyen du Rhône à Beaucaire).

Ces variations jouent sur la hauteur d'eau et les baisses entraînées peuvent avoir un impact sur les installations de prélèvement.

Le Rhône doit donc pour l'avenir faire l'objet d'une gestion plus fine et plus dynamique tenant compte des différents aménagements et prélèvements pour assurer la cohabitation entre les trois usages soutenus par la concession. Un renforcement des échanges et des liens entre ces gestionnaires est indispensable.

## CONCLUSION

Dans un contexte de choix stratégiques pour l'adaptation aux changements globaux, ce projet de prolongation de la concession est l'occasion de mieux accompagner l'agriculture des territoires liés au fleuve Rhône en lui permettant de jouer pleinement tous ses rôles, tout en répondant aux nombreuses attentes de la société :

- sécuriser la production de biens agricoles et alimentaires locaux de qualité grâce à l'irrigation,
- participer plus activement à l'atténuation du changement climatique (nexus eau-énergie-agriculture) et à la prévention des risques (inondation, incendies),
- offrir davantage de services environnementaux (biodiversité, paysages, stockage du carbone...).